

Dès le
14 janvier
2019

Il vous suffit de présenter votre ticket ou votre carte dans le lecteur. Le valideur lira votre titre et le validera automatiquement !

Les anciens tickets, carnets et coupons ne seront plus acceptés à bord des bus. Vous pouvez utiliser votre nouvelle carte de transport dès le 14 janvier 2019.

A partir du
1er février
2019

Jusqu'au
31 janvier
2019

Vous avez jusqu'au 31 janvier 2019 pour échanger vos anciens titres de transport à l'Espace Maelis.

Je monte,
Je valide !

- 1 J'achète mon ticket unité auprès du conducteur ou mes autres titres à l'Espace Maelis. Si j'ai un smartphone, je peux acheter mes titres occasionnels sur smartphone
- 2 Je passe mon titre dans le valideur, qui contrôle et valide mon titre. Le QR-Code doit toujours être vers le haut
- 3 Si mon titre est valide, le valideur affiche ✓, s'il n'est pas valide, le valideur affiche ✗
- 4 Si je prends une correspondance, je valide à nouveau mon titre dans le valideur

A chaque montée, vous devez obligatoirement valider votre titre.

Toute absence de validation pourra entraîner une amende de 34,50€ et le refus de montée dans le bus.

Espace Maelis

Faubourg St-Pierre - 03100 MONTLUCON

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
Samedi de 8h30 à 12h



04 70 05 02 67

www.maelis.eu



maelis.eu

Dès le
14 janvier
2019

Dans
le bus

validez du tac
au tac !
avec le sans contact



Montluçon
COMMUNAUTÉ

Maelis

www.maelis.eu

Abonnements mensuels et annuels



Les abonnements et coupons papier sont remplacés par une nouvelle carte sans contact.

Si votre abonnement se termine avant le 14 janvier 2019...

- Rendez-vous à l'Espace Maelis avant le 14 janvier 2018, afin d'échanger votre ancien abonnement contre votre nouveau « Pass », qui contiendra votre abonnement en cours de validité.

Si votre abonnement se termine après le 14 janvier 2019...

- Un courrier vous a été adressé afin de vous expliquer les démarches à effectuer. Si vous n'avez pas reçu ce courrier, rendez-vous à l'Espace Maelis, muni d'une photographie (d'identité de préférence).
- Votre « Pass » vous sera alors envoyé par courrier et vous le recevrez avant le 31 janvier 2019.
- Si après cette date, vous n'avez toujours pas reçu votre « Pass », rendez-vous à l'Espace Maelis pour procéder à l'échange.

Titres occasionnels



Vos tickets Unité, Journée et Pass Centre Aqualudique sont remplacés par des tickets papier avec un QR-Code. Les tarifs restent identiques !

Carte Rechargeable



- Les carnets 10 tickets sont remplacés par la Carte Rechargeable, qui contiendra vos 10 titres déjà pré-chargés.
- Comme aujourd'hui, vous pourrez utiliser votre carte pour voyager en groupe !
- Pour voyager à plusieurs, présentez une première fois la Carte Rechargeable dans le valideur, puis présentez-la à nouveau dans les 15 secondes qui suivent. Sélectionnez ensuite le nombre de voyageurs (vous y compris).

Nouveautés !

Votre abonnement devient glissant* !

*Hors exception. Renseignez-vous à l'Espace Maelis
Abonnez-vous à la date souhaitée, votre abonnement débutera lors de la 1ère validation.

Cas pratique (Pour un Pass mensuel) : J'achète mon abonnement le 20 janvier :

- si je le valide pour la 1ère fois le jour même, celui-ci sera valable du 20 janvier au 20 février
- si je le valide pour la 1ère fois le 26 janvier, celui-ci sera valable du 26 janvier au 26 février

Renouvelez et rechargez votre carte sur Internet !

- Evitez les files d'attente et renouvelez votre Pass sur Internet via la e-Boutique Maelis (accessible depuis le site www.maelis.eu).
- Si votre abonnement nécessite des pièces justificatives, le renouvellement de votre abonnement devra s'effectuer à l'Espace Maelis.
- Vous pourrez également recharger en titres occasionnels votre carte rechargeable.

Gagnez du temps !

- Achetez et validez vos titres occasionnels depuis votre smartphone avec l'appli m-Ticket Maelis.
- Téléchargez-la sur Google Play ou l'Apple Store, achetez vos titres depuis et validez directement depuis votre smartphone !



Application mobile Maelis